

\* \* \* \* \*

## **Salaires conventionnels de base**

Nous communiquons, ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la liste des salaires de base 2018 pour les travailleurs du secteur principal de la construction.

<b>Catégorie</b>	<b>Salaires mensuel</b>	<b>Salaires horaire</b>
Manœuvre, sans expérience (C)	Fr. 4'557.--	Fr. 26.30
Manœuvre, avec expérience(B)	Fr. 5'058.--	Fr. 28.75
Avec certificat (pas de CFC)(A)	Fr. 5'428.--	Fr. 30.85
Avec CFC (Q)	Fr. 5'633.--	Fr. 32.45
Chef d'équipe	Fr. 6'160.--	Fr. 35.--

Avec le salaire de base, il faut compter encore, en plus :

- 10,6 % pour les vacances (13 % pour travailleurs de plus de 50 ans)
- 8,33 % pour le treizième salaire.
- Horaire hebdomadaire moyen = 40,5 heures (176 h/mois ou 2112 h/an)
- Repas de midi = **Fr. 16.-**